



Vol d'un sac pose a côté de moi dans le rer

Par Visiteur

J'ai ete victime du sac que j'avais posé a côté de moi dans le RER. Ce sac contenait des documents importants, 700 euros d'argent liquide ainsi que plusieurs chèques libellés et certains non. J'ai déposé plainte contre x au commissariat sachant qu'un des chèques a été présenté pour encaissement à la banque du voleur dont opposition a été faite. Etant donné qu'on peut identifier facilement le voleur par rapport à sa banque, j'aimerais savoir si d'ores et déjà je peux me porter partie civile. Pouvez-vous me donner la marche à suivre.

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question je souhaiterais savoir si les policiers vous ont informé de la suite donnée à votre plainte.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Les policiers ne m'ont rien dit par rapport à ma plainte.
C'est pour cette raison que je fais appel à vous

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

En toute logique au moment du dépôt de votre plainte les policiers auraient du vous proposer de vous constituer partie civile. Peut être vous ont ils formulé cette demande en vous demandant si vous souhaitiez obtenir réparation.

Si tel n'est pas le cas vous devez, en vertu de l'article 85 du Code de procédure pénale, attendre de savoir la suite donnée à votre plainte. Si cette dernière est classée sans suite ou à défaut de réponse dans un délai de 3 mois, vous pourrez alors saisir le juge d'instruction afin de vous constituer partie civile.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir

Puisque les policiers ne m'ont rien proposé, est ce que dores et déjà je peux me porter partie civile afin que l'avocat que je vais choisir puisse avoir accès au dossier.

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour,

Vous ne pouvez pas vous devez d'abord attendre de savoir la suite donnée à votre plainte avant de pouvoir agir, comme je vous l'ai indiqué précédemment.

Cordialement